La ville d'Ecully

Permanences concilateur-notaire

La mairie accueille des permanences de notaires et du conciliateur de justice.

CONCILIATEUR

Le conciliateur de justice, **Bruno Chevaleraud reçoit sur rendez-vous, le 1er lundi du mois en matinée.**

Assermenté, le conciliateur est un acteur du service public de la justice que vous pouvez saisir en cas de litige, pour éviter un procès ou une procédure lourde et coûteuse.

Ce service est ouvert aux particuliers, aux commerçants et aux entreprises. Parmi les sujets qui peuvent lui être soumis, citons : les problèmes de voisinage, les problèmes liés au logement, aux contrats de travail, les litiges relevant du droit à la consommation…

Prendre rendez-vous auprès du conciliateur : en ligne ici ou en cas de difficultés numériques, à l'accueil de la mairie.

NOTAIRES

Permanence en mairie, le 1er mardi du mois de 16h à 17h, sur rendez-vous à prendre à l'accueil de la mairie. Tél. : 04.72.18.10.00

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser